



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2015

2015-24 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille quinze, le jeudi 18 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 12 juin 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : Gérard ESNAULT

Affichage le 19 juin 2015

2015-24 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le code des marchés publics,

La réalisation du contrôle technique pour la sécurité des installations d'éclairage public est une obligation pour les maîtres d'ouvrage publics. A cette fin, il est proposé d'autoriser le SYDELA à participer à un groupement de commandes constitué de trois syndicats membres du Pôle Energie des Pays de la Loire, à savoir :

- Le syndicat intercommunal d'énergie du Maine et Loire (SIEML),
- Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV),
- Et le SYDELA.

Le marché sera passé pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, sous forme de marché à bons de commandes, sans minimum, ni maximum.

Le SyDEV assure les missions de coordonnateur du groupement.

Cette mutualisation doit permettre :

- D'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence,
- D'obtenir de meilleurs prix.

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le SYDELA à participer à ce groupement,
- D'approuver la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser M. le Président à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

